



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54 211 03 1000 00 00 Bútorművés

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Ébéniste

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Concevoir des objets et des meubles allant dans des espaces résidentiels, équipements communautaires, des espaces extérieurs et intérieurs ;
- Créer des dessins de composition et de fabrication à l'échelle, ainsi que des pièces prototypes, des modèles ou des maquettes ;
- Se servir de machines et d'outillages du travail du mobilier ;
- Procéder à la préparation, au séchage, au façonnage à la vapeur, à la cuisson et au courbement des matières premières ;
- Procéder au rabotage de lissage avec un rabot mécanique et à main, ainsi qu'au tournage de corps de révolution massifs à l'aide d'une machine à copeaux à main et automatique ;
- Tailler le bois (à des fins d'obtention d'éléments ornementaux et sculptés), ainsi qu'à réaliser et à faire réaliser des marquetteries et des inscriptions à base d'autres matériaux ;
- Procéder à des encastresments de bois et de mobiliers sur place ;
- Réaliser et à faire réaliser des rembourrages traditionnels (lors de restaurations et de réparations de mobiliers) ;
- Effectuer des réparations sur place, des traitements de surfaces et des restaurations.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3729 Autres métiers artistiques

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Éducation et de la Culture (OKM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>													
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau élevé donnant droit à occuper un emploi exigeant essentiellement un travail intellectuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen, sur une pré-qualification professionnelle ou sur un examen de baccalauréat.</p> <p>Code ISCED97: 4CV</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes:</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">81-100%</td> <td style="width: 70%;">très bien (5)</td> </tr> <tr> <td>71-80%</td> <td>bien (4)</td> </tr> <tr> <td>61-70%</td> <td>moyen (3)</td> </tr> <tr> <td>51-60%</td> <td>passable (2)</td> </tr> <tr> <td>0-50%</td> <td>insuffisant (1)</td> </tr> </table>		81-100%	très bien (5)	71-80%	bien (4)	61-70%	moyen (3)	51-60%	passable (2)	0-50%	insuffisant (1)		
81-100%	très bien (5)													
71-80%	bien (4)													
61-70%	moyen (3)													
51-60%	passable (2)													
0-50%	insuffisant (1)													
	<p>Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:</p>													
<p>Mention de série du certificat:</p> <p>PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">0980-06 Introduction à la théorie de l'art et pratique en représentation</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>0981-06 Connaissances économiques et de droit relatives à l'emploi et à l'entrepreneuriat</td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>0982-06 Conception technique créative</td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>0984-06 Fabrication d'objets d'ébénisterie</td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> </table>	0980-06 Introduction à la théorie de l'art et pratique en représentation	100%	0981-06 Connaissances économiques et de droit relatives à l'emploi et à l'entrepreneuriat	100%	0982-06 Conception technique créative	100%	0984-06 Fabrication d'objets d'ébénisterie	100%	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5
0980-06 Introduction à la théorie de l'art et pratique en représentation	100%													
0981-06 Connaissances économiques et de droit relatives à l'emploi et à l'entrepreneuriat	100%													
0982-06 Conception technique créative	100%													
0984-06 Fabrication d'objets d'ébénisterie	100%													
Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%													
Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5													
<p>Date de délivrance du certificat:</p> <p>2015.01.15</p>														
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>À l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>													
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</p>														
<p>Base légale</p> <p>Loi LXXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Décret 20/2008 (VII. 29.) du Ministère de l'Éducation et de la Culture sur les exigences professionnelles et les critères d'examen portant sur les qualifications appartenant à la compétence du ministre de l'éducation et de la culture.</p>														

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3600 heures
Niveau d'entrée requis: Baccalauréat En cas de formation parallèle, formation scolaire de base, huit années réussies attestées par un certificat Exigences d'aptitudes professionnelles Examen d'aptitude physique Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2015.01.15		CACHET